



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX DE REPARATIONS ET ENTRETIEN DE VOIRIE ET RESEAUX

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Acte d'engagement

Marché à procédure adaptée passé en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015
et de son décret d'application

**Date limite de dépôt des candidatures :
Vendredi 30 octobre à 16 h.**

Ordonnateur : Madame la Maire de la commune de REVEL

Comptable public assignataire des paiements : Trésorerie de Domène

Sommaire

1 Contractants.....	3
2 Prix.....	5
2.1 Mois d'établissement des prix – Modalités de variation.....	5
2.2 Montant du marché.....	5
2.3 Montant sous-traité.....	6
2.4 Créance présentée en nantissement ou cession.....	6
3 Délais.....	6
3.1 Durée du marché.....	6
3.2 Période de préparation.....	6
3.3 Délai d'exécution.....	7
4 Paiements.....	7
4.1 Prestataire unique.....	7
4.2 Groupements.....	7
4.2.1 Groupement conjoint.....	7
4.2.2 Groupement solidaire.....	8
4.3 Sous Traitance.....	8
5 Acceptation de l'offre.....	9
6 Annexes.....	10

1 CONTRACTANTS

Je soussigné, *(Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique)*

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....
Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....
Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :
.....

N° d'inscription SIREN :
.....

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :
.....

Code APE :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières du 18/01/2011 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Nous soussignés, (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement d'entreprises)

Cotraitant 1

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....
Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....
Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

.....

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

.....

Code APE :

Cotraitant 2

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....
Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....
Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

.....

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

.....

Code APE :

Remplissez ci-après si vous répondez en tant que groupement solidaire

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières du 18/01/2011 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise est le **mandataire des entrepreneurs groupés solidaires**.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Remplissez ci-après si vous répondez en tant que groupement conjoint

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières du 18/01/2011 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise est le **mandataire des entrepreneurs groupés conjoints**.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

2 PRIX

2.1 MOIS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX – MODALITÉS DE VARIATION

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois appelé " mois zéro " défini dans l'article " Variation de prix " du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont définies dans l'article " Variation de prix " du CCAP.

2.2 MONTANT DU MARCHÉ

Le marché à bons de commande est conclu :

- sans minimum
- montant annuel maximum : 150 000€

Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées, des prix du bordereau du présent marché.

2.3 MONTANT SOUS-TRAITÉ

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

2.4 CRÉANCE PRÉSENTÉE EN NANTISSEMENT OU CESSION

La créance maximale pouvant être présentée en nantissement ou cédée est ainsi de :

<i>Montant (TTC) € en chiffres :</i>

<i>Montant (TTC) € en lettres :</i>

3 DÉLAIS

A titre indicatif, les travaux commenceront courant juillet 2016.

3.1 DURÉE DU MARCHÉ

Le marché fera l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le représentant du pouvoir adjudicateur prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer le titulaire au plus tard 30 jours avant la fin du marché.

Le titulaire dispose de la faculté de refuser la reconduction du marché. Il devra à cet effet signifier sa décision dans un délai de 15 jours suivant la réception de la décision du pouvoir adjudicateur de reconduire le marché. En l'absence de décision de sa part dans le délai indiqué la reconduction sera considérée comme acceptée.

La durée initiale est de 1 an à compter du jour de sa notification. Les dates de fin de validité sont définies ainsi :

- Période 1 - Date de fin de validité : Date de notification du marché + 1 an
- Période 2 - Date de fin de validité : Date de notification du marché reconduit + 1 an.
- Période 3 - Date de fin de validité : Date de notification du marché reconduit + 1 an.
- Période 4 - Date de fin de validité : Date de notification du marché reconduit + 1 an.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

3.2 PÉRIODE DE PRÉPARATION

Chaque bon de commande précisera la période de préparation des travaux, sans que celle-ci puisse excéder deux mois.

3.3 DÉLAI D'EXÉCUTION

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet, sans que cette durée ne puisse excéder 1 an.

4 PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-dessous :

4.1 PRESTATAIRE UNIQUE

<input type="checkbox"/> Prestataire unique	
<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Compte ouvert à l'organisme bancaire :	
A :	
Au nom de :	
Sous le numéro :	Clé :
Code banque :	Code guichet :
<small>(joindre un RIB ou RIP)</small>	

4.2 GROUPEMENTS

4.2.1 Groupement conjoint

<input type="checkbox"/> Groupement conjoint		
<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint</i>		
Répartition des montants		
<i>Montants HT et TTC à détailler par tranches, phases, ... s'il y a lieu.</i>		
Cotraitant 1		
	<u>Montants HT</u>	<u>Montants TTC</u>
-	-	-
-	-	-
-	-	-
	<u>TOTAL</u>	

Cotraitant 2		
	<u>Montants HT</u>	<u>Montants TTC</u>
-	-	-
-	-	-
-	-	-
	<u>TOTAL</u>	
TOTAL GENERAL	-	-

5 ACCEPTATION DE L'OFFRE

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

A....., le

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le prestataire.

Le mandataire du groupement.

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

Par le prestataire.

Par Le mandataire du groupement destinataire.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

A....., le

(date d'apposition de la signature ci-après)

6 ANNEXES

ANNEXE N°1 À L'ACTE D'ENGAGEMENT DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DEMANDE D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

Commune de REVEL

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Prestations sous-traitées

Entreprise titulaire :

Nom de l'entreprise qui sous traite

Nature des prestations sous-traitées

Montant TTC des prestations sous-traitées

-	
-	
-	

TOTAL TTC :

Sous-traitant

Nom, prénom raison ou dénomination sociale :

Forme juridique de la société :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Téléphone :

Conditions et modalités de paiement

Compte à créditer : (Joindre un RIB)

Banque, agence, intitulé et numéro de compte

Mode de règlement : virement

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.

Le titulaire dispose d'un délai de quinze jours à compter de la signature de l'accusé de réception ou du récépissé pour donner son accord ou notifier un refus, d'une part, au sous-traitant et, d'autre part, au pouvoir adjudicateur.

Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur ou à la personne désignée dans le marché par le pouvoir adjudicateur, accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé.

Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le pouvoir adjudicateur procède au paiement du sous-traitant dans le délai prévu par l'article 98. Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de quinze jours à compter de la signature de l'accusé de réception ou du récépissé si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné au troisième alinéa.

Exemplaire unique du titulaire

Le titulaire établit "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Pénalités

Le sous-traité prévoit :

des pénalités de retard

des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante :

Modalités de variation des prix

suivant les modalités du présent marché. *(Y compris mois de base du marché)*

fermes

Le candidat ou le titulaire

A _____ ,

Le

(date d'apposition de la signature ci-après)

Le représentant du pouvoir adjudicateur compétent pour signer le marché.

A _____ ,

Le

(date d'apposition de la signature ci-après)